



Divers petits jeux malsains politiques au sein du gouvernement wallon qui ne font pas avancer le monde dans le bon sens.

Ces dernières semaines, nous avons pu constater que nous sommes toujours dirigés par une classe politique jouette qui ne pense qu'à ses propres intérêts et qui derrière ses actions n'arrive qu'à masquer que légèrement leur seul objectif : se maintenir au pouvoir coûte que coûte de manière à garder leurs avantages : rémunérations des parlementaires, emplois directs liés à ces parlementaires élus (collaborateurs) et divers postes annexes dans les grandes et petites entreprises publiques et intercommunales.

Commençons par exemple par le projet éolien, projet prioritaire de notre gouvernement wallon PS-ECOLO-CDH lors de sa mise en place en 2009. Le but de ce projet était de prévoir une production éolienne de 4500 GWh d'énergie éolienne en 2020. Le gouvernement est allé d'échec en échec au cours de cette législature (projets bloqués, recours, etc.) pour aboutir à un simple plan intitulé « cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie ». Et rebelote, ce plan mené par 2 ministres ECOLO (Philippe Henry et Jean-Marc Nollet) a lamentablement abouti à un échec compte-tenu des oppositions diverses. Mais, aux dernières nouvelles, un plan adapté (dont votre serviteur n'a pas pu avoir de copie - je suppose que pour éviter un second échec, on ne le diffuse plus) pourra quand même sortir avant les élections et nos deux ministres de s'en féliciter de cette réussite qui en fin de compte n'a pas permis de mettre en place une nouvelle éolienne.

Autre domaine, notre parlement wallon a mis en place un groupe de travail et une enquête publique sur le pic du pétrole intitulé « Pics de pétrole et de gaz », coordonné par le député PS Lebrun, a fait appel le trimestre dernier aux participations citoyennes. Ce groupe de travail n'a pour l'instant mis en œuvre aucune mesure concrète permettant de prendre réellement en compte la fin certaine du pétrole abondant et bon-marché. En effet, une politique ambitieuse tenant compte du pic n'est pas compatible avec une politique clientéliste de très court terme qui permet aux personnes au pouvoir d'y rester. Sur ce dossier, le Mouvement politique des objecteurs de croissance a transmis sa position (que vous pouvez lire en détail dans ce numéro de l'Escargot déchaîné), en espérant tout de même une avancée dans ce domaine.

Le gouvernement wallon s'est également penché sur le dossier du projet de SDER (schéma de développement régional) pour lequel il a appelé les citoyens à faire leurs remarques (évidemment pendant la période de fin d'année, pendant laquelle les gens pensent à autre chose.) Sur ce dossier également, le Mouvement politique

des objecteurs de croissance a transmis sa position (que vous pouvez aussi trouver dans ce numéro.) Assurément, le SDER est un document de petits jeux politiques qui permet d'amener des projets sur lesquels s'oppose une large part de la population : liaison ferroviaire à l'aéroport de Charleroi, liaison autoroutière de Cerexhe-Heuseux / Beaufays (CHB). En outre, il n'induit pas de mesure propre à diminuer notre empreinte écologique et se place en plein dans l'imposture du développement durable (par exemple la définition d'un quartier durable qui permet tout projet.)

Enfin, comment peut-on encore croire à nos « responsables » politiques en ce qui concerne la mise au vote du traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), traité européen qui devait être ratifié par l'ensembles des pays européens, pour lequel tous nos groupes politiques présents ont votés positivement ? On voit ici encore la contorsion d'un parti comme le PS qui se doit de protester contre ce traité pour satisfaire sa base mais qui vote le traité favorablement. Mention spéciale à ECOLO qui a affirmé être contre ce traité jusqu'au bout dans la presse, qui a voté négativement au parlement fédéral et, qui, juste avant Noël, a voté positivement le traité au parlement régional wallon juste avant les fêtes de fin d'année, en espérant que ça ne se voie pas. De cette manière, lorsqu'on leur posera des questions sur leur position face à ce traité, ECOLO pourra toujours dire qu'il a voté négativement, même si le résultat est là : le traité est passé, grâce, entre autre, au vote positif d'ECOLO au parlement wallon. Comment les militants écolos peuvent-ils encore avoir confiance en leur parti ?

Bref, un gouvernement wallon, des petits jeux politiques nombreux et pratiquement aucun projet allant dans le sens de l'objection de croissance.

François Lapy

La citation du mois

Ceux qui qualifient les chômeurs et les handicapés de parasites ne comprennent rien à l'économie et au capitalisme. Un parasite passe inaperçu et exploite son hôte à son insu. Ce qui est la définition de la classe dirigeante dans une société capitaliste.

Jason Read

Conférence de Serge Latouche, le jeudi 27 février 2014 à 19 h 30 (accueil dès 19 h), amphithéâtre de zoologie, quai Van Beneden 22, Liège.

Dans le cadre du cycle 2013-2014 « Une société du bien vivre – Pour sortir de la tyrannie de l'économie », co-organisé par les Amis de la Terre et le Mouvement politique des objecteurs de croissance, Serge Latouche, professeur émérite d'économie de l'Université d'Orsay, donnera une conférence intitulée « Construire l'avenir avant ou après l'effondrement ? ».

Serge Latouche (né en 1940) est un des principaux et plus célèbres théoriciens de la décroissance en francophonie. Son audience s'étend aussi en Italie, où il est souvent invité, et jusqu'au Japon. Déçu par le modèle développementaliste dès les années 1960, il a depuis lors étudié la possibilité et les conditions d'une société qui abandonnerait volontairement le dogme de la croissance et choisirait la durabilité des modes de vie, la soutenabilité écologique et la convivialité. L'universalisme des valeurs occidentales (croissance, progrès, système technicien et développement, fût-il « durable ») est aussi remis en question dans ses réflexions, en tant que fin connaisseur de l'Afrique sub-saharienne, où il a longuement séjourné. Ses nombreux ouvrages sont autant de jalons intellectuels vers cette voie d'a-croissance (comme on parle d'athéisme) : entre autres, *L'occidentalisation du monde*, *Décoloniser l'imaginaire*, *Survivre au développement*, *La Mégamachine*, *Le pari de la décroissance*, *Sortir de la société de consommation*, *Vers l'abondance frugale*, *Chroniques d'un objecteur de croissance*, *Bon pour la casse*, etc.

Une autre idée-force, dont il sera question cette fois, est omniprésente dans l'œuvre de Serge Latouche : la quasi-certitude de l'effondrement civilisationnel qui menace la survie même de l'humanité dans le courant du siècle. Il a longtemps parié sur la « pédagogie des catastrophes » qui, in fine, pousserait les êtres humains à enfin affronter la (dure) réalité et à resserrer leurs rangs. Mais peut-être sera-t-il trop tard à ce moment-là pour passer le cap...

Le 27 février avec Serge Latouche, nous débattons de la question suivante : partant du principe que l'effondrement est désormais inévitable – par exemple, lire à ce sujet le dernier rapport du GIEC –, faut-il l'attendre ou l'anticiper pour construire ensemble un avenir désirable ?

Il y a la matière, on a découvert de l'antimatière. De la même manière, il existe l'expropriation, le gouvernement wallon a inventé l'expropriation négative. Explications .

Nous avons lu dans la presse¹, que le gouvernement wallon, via le ministre wallon chargé des technologies nouvelles, Jean-Claude Marcourt, allait équiper certaines grandes villes wallonnes d'un Wi-Fi gratuit. Pour l'heure, six villes sont concernées : Mons, Liège, Namur, Tournai, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Bastogne. Le Wi-Fi pourra être utilisé par les citoyens et les touristes.

Mais pourquoi parler d'expropriation dans ce concept ?

Il faut tout d'abord noter que le concept de Wi-Fi n'est pas de la magie mais induit, fort logiquement des antennes et des transferts d'informations par ondes sur certaines fréquences. Il faut également noter que ces ondes qui seront envoyées dans les bornes Wi-Fi seront émises dans la rue et nous traverseront tous. On notera également que, au mieux, les études scientifiques nous disent, pour certaines qu'il n'y a pas encore de conclusion sur l'effet nocif de ces ondes sur l'organisme humain, et que, pour d'autres, il y a des effets négatifs à moyen terme sur le genre humain. On notera également qu'aucune étude cumulée des différentes ondes (GSM, radio, Wi-Fi) n'a été menée pour contrôler les effets nocifs sur les humains, du moins à ma connaissance.

Ensuite, il faut définir les termes d'expropriation pour cause d'utilité publique ou d'intérêt général. L'expropriation administrative pour cause d'utilité publique est une disposition du droit permettant à l'acquéreur (l'État) de forcer un possesseur à céder son bien contre son gré. On notera que le possesseur est dûment rémunéré par l'état pour les biens (voire même les effets négatifs engendrés par la perte de ses biens : perte temporaire de clientèle, etc.). On notera également qu'il est obligatoire d'avoir une utilité publique en faveur d'un plus grand nombre des citoyens. Par exemple, on va exproprier une maison pour faire passer une nouvelle voirie qui profitera à tout le monde.

Dans notre exemple, on « exproprie » donc tous les citoyens, qui subissent des ondes non choisies dans l'espace public, pour donner un bénéfice à une petite quantité d'autres citoyens : les citoyens qui ont un smartphone ou un ordinateur portable dans la rue leur permettant un accès à l'Internet. On fait donc l'inverse de l'expropriation, donc bien une expropriation négative. CQFD.

François Lapy

¹ Notamment dans La Libre du 13 novembre 2013, dans l'article intitulé « Bientôt du wi-fi gratuit en Wallonie »

Le SDER, qu'est-ce que c'est ?



Le SDER est l'anagramme pour schéma de développement de l'espace régional. Le SDER est un document ayant pour objectif de déterminer le développement territorial de la Wallonie. Il est mis en œuvre par le gouvernement wallon. Selon la législature, il « exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne ». La version antérieure de 1999 est en train d'être modernisée et un projet de nouveau SDER a été adopté le 7 novembre 2013 par le gouvernement wallon. Il a été proposé, par enquête publique, de donner son avis sur ce projet. Ci-après, vous trouverez l'avis critique du mpOC.

Le projet de SDER se décline en 4 parties intitulées :

- I. Projet de territoire,
- II. Objectifs
 - I. Répondre aux besoins des citoyens en logements et en services et développer l'habitat durable
 - II. Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts de chaque territoire
 - III. Mieux aménager le territoire pour permettre le développement de transports durables
 - IV. Protéger et valoriser les ressources et le patrimoine
- III. Structure territoriale
 - I. Polarités
 - II. Aires
 - III. Réseaux
 - IV. Synthèse
- IV. Mesures
 - I. Développement
 - II. Mobilité

- III. Partenariat
- IV. Ressources
- V. Urbanisme

Une série de cartes de synthèse sont également jointes au projet.

On y trouve des thèmes aussi variés que l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'industrialisation, l'urbanisme, les bassins de vie, la mobilité, la démographie, la protection de l'environnement, la politique foncière, etc.

Le SDER se veut être un guide pour les politiques wallonnes futures plus ou moins proche de l'urbanisme et de la gestion du territoire. Ses 140 pages lui confèrent au moins le droit d'être un guide imposant.

On peut trouver le texte du projet sur <http://spw.wallonie.be/dgo4/sder/diagnostic.php>

Participation du mpOC à l'enquête publique relative au projet du SDER.

Nous avons lu avec attention le document relatif au projet de SDER (Schéma de développement de l'espace régional). Vous trouverez dans ce document nos remarques relatives à ce document et nous espérons que celles-ci permettront d'améliorer le projet.

Tout d'abord sur la forme, nous nous posons la question de l'**utilité pratique** de ce document lorsque, en partie II, sous le paragraphe « Des objectifs au service du bien-être des citoyens, de la vitalité des entreprises et de la cohésion sociale », nous lisons « *Les objectifs du SDER ont une portée d'orientation. A ce titre, ils ne constituent pas des principes de droit dont la violation pourrait être invoquée à l'appui d'un recours contre des décisions de nature individuelle pour en obtenir l'annulation.* » A quoi et à qui ce document sert-il ?

Sur la forme, ce document manque de cohérence, les différences entre les constats et les projets, les différences entre les mesures à prendre et les mesures déjà réalisées ne sont pas aisées à distinguer.

Sur le fond, nous rejoignons les différents constats et certaines mesures qui sont mises en avant dans le document, notamment :

- La prise en compte des nombreux logements vides, notamment dans les zones de villes, au-dessus des commerces (partie II, objectif I.2.d),
- Une ouverture timide aux habitats alternatifs (partie II, objectif I.4.b et partie III paragraphe II.1), aux logements intergénérationnels (partie II, objectif I.6.c),
- le souhait de limiter la spéculation immobilière sur les terrains (partie II, objectif I.3 b. et partie IV, mesure U.5),
- La relocalisation des activités économiques (partie II, objectif I.5.)

Toutefois, nous regrettons fortement que ce projet n'ait **pas l'ambition de se projeter dans un monde futur** aux

enjeux sociétaux inédits (fin des énergies fossiles bon-marché, fin de la mobilité individuelle aisée, etc.) qui tiendraient compte des réalités physiques de notre planète pour lesquelles on a déjà constaté les conséquences, entre autre, de notre empreinte écologique non-soutenable (actuellement, si tout le monde vivait comme le Belge, nous aurions besoin de 2,4 planètes (données de 2008, Global Footprint Network, www.footprintnetwork.org dont on voit déjà actuellement les débuts de mécanismes).

Ainsi, lorsqu'on lit que « *La conception et la production de biens de consommation et de produits semi-finis restent un fondement indispensable de toute création de richesse.* » (Objectif II.4 paragraphe (a), on ne peut que constater un manque de vision et un ancrage de la politique menée depuis l'après-guerre qui ne tient absolument pas compte des limites du modèle de croissance économique classique.

A fortiori, nous regrettons plusieurs options majeures qui ne lient pas les objectifs aux résultats .

- Le premier exemple symptomatique est celui de la **liaison ferroviaire de l'aéroport de Charleroi**. Cette liaison est suggérée à l'objectif (III.1.d) et indiquée au paragraphe (c) mobilité de la partie III, chapitre II, ainsi que sur la carte de la page 78. Pourtant, elle n'est accompagnée d'aucune étude ou référence d'étude justifiant l'utilité de développer une liaison ferroviaire vers un aéroport dont on sait que, à cause du pic du pétrole (et donc du kérosène), le modèle économique n'est pas viable à relativement court terme. Il convient donc de supprimer toute référence à la réalisation d'une desserte ferroviaire à l'aéroport de Charleroi, ou d'indiquer la réelle plus-value d'un tel projet pour l'ensemble des citoyens.

- Le deuxième exemple symbolique est la **liaison CHB (Cerexhe-Heuseux / Beaufays)** qui s'auto-justifie via le projet de SDER, sans aucune référence, par exemple au point Objectifs III.1 a (extrait : « *les réseaux routiers des régions voisines et d'autre part avec les autres modes de transport. Les sections problématiques du réseau routier qui ne pourront pas être assainies ou dédoublées par des modes de transports collectifs structurants, pourront conduire à réaliser des contournements. L'objectif est de structurer et d'optimiser les échanges routiers.* ») ni à la carte à la page 70. D'autres projets (auto)-routiers similaires indiqués au paragraphe III.1 de la partie III sont également discutables et nécessitent des études plus détaillées avant d'être mis dans un outil comme le SDER. Notons également qu'il est plus que surprenant que dans un document qui se veut général, on place des projets aussi précis.

- Un autre point concerne la **réindustrialisation**. A la partie II, pilier II, il est noté « *La Wallonie s'inscrit dans le mouvement de réindustrialisation notamment en améliorant les conditions d'accueil des industries et des filières économiques* ». De quelle réindustrialisation parle-

t-on ? Comment est-ce compatible avec les objectifs de protéger les ressources et le patrimoine culturel et paysager ?

En outre, différentes notions sont, pour nous, insuffisamment développées pour apporter quelque chose :

- partie II, pilier I « *Répondre aux besoins des citoyens en logements et en services et développer l'habitat durable* », qu'entend-on par « *augmentation des inégalités territoriales* » ?

- partie III, encart 'agriculture' : « *le modèle prôné par la Wallonie est celui d'une agriculture écologiquement intensive, qui aura plus que jamais besoin d'espaces.* » Qu'est-ce donc une agriculture écologiquement intensive ? Pourquoi ne pas mettre « intensive » sans « écologiquement », ou, ce qui nous semble plus porteur dans un monde où les engrais issus des produits pétroliers tendront à disparaître, « biologique et garantie sans OGM » ?

- Partie III, paragraphe III.8, qu'entend-on par « *transition énergétique* ». Pourquoi minimiser notre obligation de changer radicalement nos modes de vie face au pic des matières premières, notamment du pétrole ?

Nous regrettons également que certaines mesures-phares ne sont que suggérées et qu'il n'y a aucune mesures concrètes mise en avant :

- La limitation de l'**étalement urbain**, même si son principe est mis en avant à de nombreux endroits, n'est accompagnée d'aucune mesure d'effet immédiat. Une mesure, autant symbolique que pouvant apporter des améliorations réelles en terme d'économie d'énergie que d'économie de terrain, doit être mise en avant : l'interdiction de la construction de villas 4 façades.

- La **spéculation foncière** sur les terrains, en particulier les terrains agricoles mais aussi les terrains industriels, n'est pas combattue, malgré la volonté de soutien de l'agriculture noté à l'objectifs II.7.a. Le principe du propriétaire travaillant lui-même sa terre n'est pas mis en avant, d'aucune manière que ce soit. L'accès des agriculteurs à la terre n'est pas encouragé.

- La **réduction de nos consommations énergétiques**, qui devient « une utilisation modérée de l'énergie », derrière laquelle il est permis de tout faire. Il convient d'indiquer des objectifs plus ambitieux, à l'aide d'objectifs chiffrés.

En outre, plusieurs contradictions, ou du moins plusieurs oppositions, font partie de ce texte. Ces oppositions permettent **d'argumenter tout et son contraire lors de futurs aménagements** urbanistiques .

- Le choix du mode de transport privilégié. Il est indiqué, à la « partie II, pilier III « *mieux aménager le territoire pour permettre le développement de transports durables* », « *Le trafic sur le réseau routier doit être fluidifié et la sécurité routière améliorée (III.2). Il est nécessaire de développer le rail et la voie d'eau (III.3).* »

- Les infrastructures exceptionnelles (partie III, chapitre I, §1.2 pôles), où il est noté que, d'un côté, les équipements exceptionnels doivent être placés dans les pôles majeurs et la capitale régionale, (*Un pôle majeur et la capitale régionale devraient pouvoir offrir des services et équipements répondant à des besoins plus exceptionnels tels qu'un centre hospitalier, un centre de congrès, un hall d'exposition, ...*)

mais, juste après, il est noté qu'on peut mettre ces équipements autre part (*Cela ne veut pas dire par ailleurs que l'un ou l'autre de ces équipements ne peut pas être renforcé ou implanté en dehors de ce maillage.*).

Quant à la **participation citoyenne**, elle devient portion congrue par rapport à la version du SDER précédente. Si les participations citoyennes se sont souvent résumées à des phénomènes de NIMBY, ce n'est pas en supprimant fortement les mécanismes de participation citoyenne qu'on va rapprocher le citoyen de l'aménagement du territoire. Il y a donc une étude sérieuse à faire sur les méthodes de participation citoyenne, tout à fait à l'opposé d'une suppression de celle-ci.

Enfin, le point sur lequel nous souhaitons le plus certainement que le texte soit adapté, concerne le mythe du **développement durable**, notion qui est présentée lorsqu'on ne souhaite pas modifier complètement notre comportement mais bien ponctuellement avoir de légères adaptations (« polluer moins pour polluer plus longtemps »). Ainsi, la prise en compte du développement durable n'a pas permis de diminuer notre empreinte écologique. Une définition symptomatique de ce contexte vague que permet la définition du développement durable se retrouve dans la définition du quartier durable (partie IV, mesure U7) - *Un quartier durable est un quartier nouveau ou en rénovation qui, par sa localisation, les fonctions qu'il abrite, la gestion de la mobilité, la conception de l'urbanisme, de l'architecture et des aménagements, minimise les impacts sur l'environnement, favorise le développement économique, renforce la cohésion sociale et la qualité de vie-* par laquelle n'importe quel projet peut être qualifié de « durable » moyennant quelques aménagements mineurs.

Nous suggérons à la partie I, § « Cinq principes », d'indiquer à la place de « 2° « *Le principe d'attractivité socio-économique et de compétitivité territoriale* » selon lequel il convient de créer les conditions territoriales du développement d'une économie compétitive et dynamique capable d'une croissance durable et accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi ; », « 2° « *Le principe de limitation de notre empreinte écologique et la nécessité de développer notre économie en admettant que la croissance économique infinie dans un monde fini est une aberration ;* »

Bref, le SDER, dans son objectif d'être un outil utile à la planification territoriale et à l'urbanisme de la Wallonie de ces prochaines années manque d'ambition et de mesures

résolument marquée vers l'avant, tenant compte des constats que toutes les études prospectives prévoient : diminution de l'énergie bon-marché (pétrole, etc), dérèglement climatique, etc. La diminution de notre empreinte écologique n'est pas prise en compte. Cet outil, de manière plus ou moins affirmée, permet d'auto-justifier a posteriori des dossiers d'aménagement du territoire difficiles à faire passer auprès de la population. Dans un outil qui doit nous servir dans les prochaines années, il convient d'aller résolument vers une politique urbanistique ambitieuse et non une politique d'aménagement partiel de la situation actuelle où les idées restent trop vagues pour passer outre d'une politique conservatrice. L'avenir urbanistique de la Wallonie est à ce prix.

Pour le Mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC),

François Lapy

Pour lire l'entièreté de la réaction avec ses annexes, visitez notre site :

www.objecteursdecroissance.be/spip.php?article456

D'autres associations que la nôtre ont réagi au projet de SDER...

Nous avons pu lire la réponse au projet du SDER de la part d'autres associations. Plusieurs d'entre elles rejoignent nos constats. Nous nous rejoignons notamment sur le constat d'un manque d'ambition et sur une non-priorisation des objectifs.

Voici quelques extraits notables que nous avons pu lire :

Le GRACQ (les cyclistes quotidiens asbl a écrit : « a) *Attention à ne pas inscrire dans les objectifs des termes tels que « renforcer la capacité du réseau routier ». Le réseau wallon est déjà très dense et il nécessite beaucoup d'investissements financiers en entretien. L'agrandir ne résoudrait que les problèmes de congestion à court terme et accroîtrait les dépenses dans le maintien de la qualité du réseau.* » Autre extrait du GRACQ : « *Le schéma directeur cyclable global définit des liaisons longue distance entre villes wallonnes, par des itinéraires sûrs et agréables. Il convient principalement pour du vélo loisir. Il ne prend pas en compte les pôles scolaires, sportifs, commerciaux, d'emploi... qui doivent aussi être accessibles à vélo. Il est donc important de développer aussi des infrastructures cyclables sur une partie des routes régionales et communales pour constituer un vrai réseau cyclable utilitaire dans un rayon de 15 km autour des centres urbains.* »

UrbAgora a écrit « *Cette situation est récurrente dans la politique wallonne et tend à discréditer les experts dans leur rôle de soutien à la décision publique, soit parce que leurs études sont contraintes au départ par des exigences politiques, soit parce que celles-ci modifient les conclusions des travaux scientifiques. Nous plaçons pour que les décisions politiques – qui peuvent évidemment être*

légitimes – soient assumées comme telles : les études scientifiques doivent être menées en toute indépendance et demeurer dans un rôle d'aide à la décision. Si leurs conclusions ne sont pas suivies, les responsables politiques doivent en expliquer clairement les raisons.» Autre extrait : « Par conséquent, nous demandons des mesures concrètes visant à juguler à court terme l'étalement urbain, couplées à une communication publique claire sur la nécessité de densifier les noyaux d'habitats, mais aussi à un vrai travail culturel visant à proposer des alternatives enthousiasmantes (qu'elles soient rurales ou urbaines) à l'imaginaire péri-urbain qui s'est progressivement installé au sein d'une partie de la population comme le summum de ce qui est désirable, avec des conséquences majeures sur la qualité de vie de la majorité de la population, sur l'agriculture, sur la soutenabilité de notre modèle de société dans son ensemble» et « Nous appelons de nos vœux, une fois de plus, la mise en place d'un réseau maillé de transports en commun, combinant des approches locales et internationales qui se renforcent mutuellement.»

Quant à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW), elle écrit : « *La Fédération Inter-environnement Wallonie n'accepte pas l'ambiguïté du projet de SDER au sujet des centres commerciaux. Ces lieux, considérés dans le projet comme un moteur de notre société, devraient être relégués, « en périphérie » en raison d'un manque de place « dans les parties les plus centrales et les plus accessibles des pôles ». Ce positionnement n'est pas acceptable pour la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Il permet tout au plus d'excuser à l'avance des projets inadaptés, tant par leur forme ou leur taille que par leur localisation. En outre, la Fédération Inter-Environnement Wallonie demande que le projet de SDER prenne une position plus ferme sur le devoir d'intégration des complexes commerciaux. Pour assurer la viabilité du complexe lui-même et maintenir l'habitabilité du lieu qui l'accueille, la Fédération Inter- Environnement Wallonie estime indispensable une adaptation au lieu d'implantation par la requalification de friches, notamment de friches commerciales, par le maintien des arbres, des cours d'eau, des circulations piétonnes et par la création d'un projet original, ambitieux, qui ne se replie pas sur lui-même, ni socialement, ni architecturalement, ni urbanistiquement. ».* Autre extrait : « *Quelle réponse l'objectif I.1.e permet-il de faire à un candidat-bâtitisseur s'il veut implanter son projet immobilier loin des réseaux et de toute centralité ? Il ne faudrait pas que les Wallons estiment demain, comme la plupart le font aujourd'hui, qu'il ne fait bon vivre qu'à la campagne. La présence intensive de projets immobiliers en milieu rural peu dense a déjà forcé le recul de la fonction agricole au second plan des activités économiques, le secteur résidentiel l'emportant haut-la-main.» Et aussi « Objectif III.1 : Le réseau wallon est déjà très dense. Son entretien impose de sérieux investissements financiers. L'agrandir ne*

résoudrait que des problèmes de congestion ponctuels et accroîtrait les dépenses dans le maintien de sa qualité. Cet objectif devrait être reformulé à la lumière d'un examen de son bien-fondé.» et « Des propositions relatives au développement de stations de covoiturage ou à la réservation de bandes autoroutières réservées aux véhicules occupées par minimum 3 personnes, par exemple, pourraient y figurer. »

Pour conclure ce dossier...

Le projet de SDER pourrait être, ou mieux, devrait être un outil majeur qui orienterait la politique urbanistique vers une société post-croissance. Malheureusement, le projet actuel ne va pas du tout dans cette direction. Espérons que notre réaction, accompagnée d'autres, puisse franchement améliorer ce projet.

Dossier : le pic du pétrole

Lettre au Parlement wallon dans le cadre de l'enquête publique sur les implications du pic pétrolier pour la Wallonie

Une des questions posées par l'enquête publique est celle des conséquences et opportunités de ces évolutions pour la Wallonie. Avant de tenter d'y répondre, qu'il me soit permis de rappeler quelques faits.

1970 a été l'année du pic de production du pétrole étasunien avec 9,6 Mb/j (méga-baril ou million de barils par jour)². Ce pays qui à l'époque trustait les premières places de producteur de pétrole, de consommateur³ et de puissance industrielle a eu beau multiplier son nombre de puits de pétrole par quatre, il n'a pu empêcher une réduction de sa production de 30 % dix années plus tard. Le reste du monde ne pouvait que suivre. 2001 fut l'année du pic de production des pays producteurs hors OPEP et CEI (35 Mb/j). Et, finalement, depuis 2005, la production mondiale de pétrole brut stagne selon un plateau ondulant autour de 73 Mb/j⁴ tandis que les quantités exportées disponibles sur le marché international ont baissé de 5 % (43 Mb/j en 2012). Si les tendances actuelles perdurent, l'Europe et les pays importateurs pourraient se trouver privés très rapidement de tout accès au pétrole d'importation, d'ici deux ou trois décennies⁵.

On fait actuellement grand cas du pétrole de schiste et d'autres pétroles non conventionnels, suivant en cela les États-Unis qui y voient un nouvel eldorado les conduisant à l'indépendance énergétique. S'il est vrai que la production intérieure des USA est de nouveau en hausse

² 48 états, c'est-à-dire sans l'Alaska et Hawaï.

³ 15 Mb/jour soit environ 1/3 de la consommation mondiale.

⁴ Pétrole de schiste et sables bitumineux inclus (du pétrole non conventionnel).

⁵ The Export Capacity Index, Jeffrey J. Brown, septembre 2013, <http://peak-oil.org/2013/09/the-export-capacity-index/>

depuis quelques années, la réalité est bien différente ainsi que le montre la figure ci-dessous : malgré l'optimisme de cette prévision⁶, un nouveau pic de production étasunien serait atteint en 2019 à environ 7,5 Mb/j, bien en-dessous du pic de 1970 et qui, à cette date, ne pourrait satisfaire que la moitié de la demande projetée. Par ailleurs cette extraction nécessite une technique de production très agressive, la fracturation hydraulique⁷ qui se fait au prix d'atteintes à l'environnement naturel sans précédent : pollution irrémédiable des nappes phréatiques, pollution du sol et de l'atmosphère. Difficile d'imaginer ces territoires entiers mités de dizaines de milliers de puits de pétrole⁸ nécessitant un incroyable réseau de routes et de tuyauteries. J'ose espérer que la Wallonie ne s'engagera pas dans la poursuite de cette chimère.

Aujourd'hui un habitant de la Belgique consomme en moyenne 10 litres de pétrole par jour, ce à quoi il faut ajouter 10 litres d'équivalent-pétrole pour les autres sources d'énergie dont la plus grande partie est aussi en voie d'épuisement (gaz naturel et charbon). Malheureusement la facture des matières non renouvelables ne s'arrête pas là : actuellement, nous utilisons quelques 40 métaux pour produire tant et plus des objets de toutes sortes dont nous n'avons pas souvent réellement besoin. Au rythme actuel d'extraction et pour la plupart d'entre eux, les réserves seront épuisées dans une trentaine d'années. Même chose pour les minéraux comme les phosphates si utiles à l'agriculture industrielle et dont le pic de production sera atteint dans une dizaine d'années.

On peine à distinguer dans les projets actuels du gouvernement wallon quoi que ce soit qui préparerait le pays aux changements radicaux qui nous attendent. Au contraire, nombreux sont les signes qui laissent augurer que rien ou presque ne sera fait. Ainsi du tout récent projet d'investissement de 500 millions d'euros au seul profit du transport aérien low-cost, pour amener les passagers du centre de Charleroi à l'aéroport de Gosselies... La moindre des choses, ce serait que tout nouveau projet d'investissement soit envisagé à la lumière des faits tels qu'ils se présentent de manière de plus en plus inquiétante pour l'économie comme pour la

⁶ Elle mettrait en œuvre les 3/4 des réserves non prouvées de pétrole de schiste étasunien. Au total, cette projection nécessiterait la production de 75 milliards de barils de pétrole, ce qui est 3 fois les réserves prouvées de pétrole brut fin 2010. Selon des données de l'EIA (US Energy Information Administration).

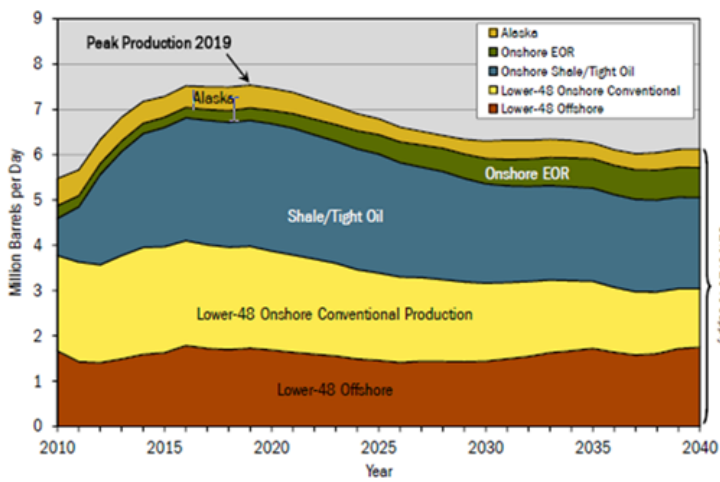
⁷ Par injection de grandes quantités d'eau sous pression ; eau à laquelle on ajoute du sable et de nombreux produits chimiques toxiques. Eau et sable qui bien entendu sont perdus pour d'autres usages.

⁸ Un puits environ tous les kilomètres, chaque puits n'ayant qu'un débit modeste et s'épuisant très vite (moins 50 % au bout d'un an). D'où le besoin de forer de nouveaux puits frénétiquement.

population. Ces faits ne sont pas nouveaux et pourtant notre société thermo-industrielle continue à pratiquer le business as usual, un scénario déjà décrit en 1972 dans le livre *The Limits to Growth*⁹ ; à savoir que les politiques influençant la croissance économique et démographique sont identiques à celles de la 2ème moitié du XXe siècle et que les techniques et leur usage continuent d'évoluer comme à cette époque, épuisant les ressources non renouvelables et entraînant l'augmentation rapide de leur coût. Avec comme conséquence, dans la première moitié du XXIe siècle, la chute de la production industrielle entraînant à son tour l'effondrement de la production agricole et du secteur des services.

Se préparer sans tarder en s'engageant résolument dans une société faite de sobriété et de partage vers un futur pauvre en énergie permettrait de freiner ce désastre annoncé tout en limitant – autre menace redoutable – l'impact du bouleversement climatique : Si nous voulons atteindre l'objectif mondial de 2 °C, notre consommation, d'ici à 2050, ne devra pas représenter plus d'un tiers des réserves prouvées de combustibles fossiles (Agence internationale de l'énergie, rapport 2012). Il est plus que temps d'agir. Or à ce jour je ne vois rien venir, au contraire j'ai l'impression que les élus se contentent encore et toujours de la religion de la croissance et de la croyance en une technoscience salvatrice. Des solutions plus réalistes et plus modestes seraient-elles hors de portée de leur réflexion et de leur action ?

⁹ *The Limits to Growth* (Les limites à la croissance), Donella Meadows, Dennis Meadows, Jorgen Randers et William Behrens, 1972. Plus connu sous le nom de Rapport Meadows ou de Rapport du Club de Rome. Il présente une série de scénarios d'évolution possible de notre société sur base de quelques propriétés principales et mondiales : la population, la production de nourriture, la production industrielle, le niveau de pollution et le stock des ressources non renouvelables résiduelles. Ces scénarios sont produits par un modèle informatique nommé World3. Conclusion principale de l'étude : la croissance continue conduit tôt ou tard à l'effondrement de la société. Les révisions de 1993 (*Beyond the Limits*) et 2004 (*Limits to Growth. The 30-Year Update*) n'ont pas remis en cause les conclusions de la 1ère édition. Qu'en disent les auteurs dans la dernière édition : Les hypothèses les plus importantes que nous avons faites sur la probabilité d'un effondrement ne sont pas le fruit d'une confiance aveugle dans les courbes générées par World3. Elles résultent tout simplement du décryptage des schémas comportementaux dynamiques produits par trois paramètres incontournables, chroniques et classiques du système mondial : les limites érodables, la poursuite incessante de la croissance et le retard avec lequel la société réagit lorsqu'elle approche des limites. Tout système régi par ces paramètres est prédisposé au dépassement et à l'effondrement.



Prévision de la production de pétrole brut US 2010-2040, page 33, *Drill, Baby, Drill: Can Unconventional Fuels Usher in a New Era of Energy Abundance*¹⁰?
J. David Hughes, février 2013

Légende, de bas en haut :

- Lower-48 Offshore (48 états) : pétrole marin conventionnel et non conventionnel (profond).
- Lower-48 Onshore Conventional : pétrole terrestre conventionnel.
- Shale/Tight Oil : pétrole de schiste (du pétrole non conventionnel extrait par fracturation hydraulique).
- Onshore EOR : pétrole terrestre récupéré par injection de gaz carbonique (EOR : enhanced oil recovery).
- Alaska.

Francis Leboutte

Ingénieur civil chimiste et informaticien, membre fondateur du mpOC.

Ce document est disponible sur le site

www.liege.mpoc.be, dans la section Articles, Énergie fossile.

Dossier : les Afghans et l'occupation de l'église du Béguinage (suite et pas fin)

Deux marches et deux expulsions depuis le dernier Escargot déchaîné, voici un aperçu de la situation.

Les besoins

Les besoins des Afghans sont écrits sur un tableau à l'Eglise du Béguinage. On suggère aux visiteurs d'aller voir avant d'apporter quelque chose. Il y a néanmoins des besoins permanents : serviettes hygiéniques, papier toilette, savon, dentifrice, nourriture périssable. Il y a

¹⁰ http://liege.mpoc.be/doc/energie/carbonefossile/~En-anglais/Hughes-David_Drill-Baby-Drill_178pages-31Mo_fevrier2013.pdf

aussi un compte en banque au nom de Francesca Pittoni : BE02 0004 1825 8340 - BIC BPOTBEB1. Ce compte sert uniquement à des achats pour la mobilisation et les besoins des Afghans.

Les marches

www.youtube.com/watch?v=eJzztWG6FoM

Vous avez très certainement suivi dans les médias la marche des Afghans vers Mons puis vers Gand. Durant ces marches, la solidarité citoyenne n'a pas fait défaut. Les Afghans ont été chaleureusement accueillis en Wallonie comme en Flandre.



Les expulsions

Malheureusement, chacune de ces marches s'est soldée par une expulsion, comme si le gouvernement voulait compenser une vague de sympathie par de la sévérité.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF DES AFGHANS, le 14 janvier

Nawabsai Surat Khan, un Afghans d'une vingtaine d'années, a été arrêté lors d'une manifestation politique, dont les violences policières ont été condamnées par les associations, le 26 septembre 2013. Originaire d'une région considérée comme dangereuse par le HCR, le CGRA a considéré qu'il avait l'opportunité de s'installer dans une région sûre. Il sera expulsé ce mardi 14 janvier à 8h15, de Bruxelles vers Kaboul via Amsterdam (Schipool) par un vol KLM (KLM 1722).

Cette expulsion suit celle de Fahim Sofi, après la Marche des Afghans au travers d'une Wallonie chaleureuse, qui avait mené à une rencontre entre le collectif des afghans, le Premier Ministre et la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration. Elle sert également de point final à la Marche des Afghans au travers de la Flandre, accueillie avec enthousiasme à Gand.

A aucun moment la Secrétaire d'Etat n'a fait usage d'arguments objectifs sur les dysfonctionnements structurels dans le traitement des demandes d'asile des afghans dénoncés par la plateforme associative qui soutient leurs revendications.

Chacune des actions collectives des afghans démontre leur énergie à dénoncer une politique de représentation

de la force, plutôt que de gestion raisonnée. Chacune de ces actions est également sanctionnée par les administrations de la Secrétaire d'Etat d'un nouveau sceau de la honte. Nous voulons d'une Belgique unifiée, certes. Mais à quel prix ?

Communiqué de presse du Comité de soutien des afghans du samedi 18 janvier 2014 suite à l'attaque meurtrière à Kaboul

Madame De Block, soutenue par le gouvernement, déclare publiquement que Kaboul est une ville sûre. Or, ce vendredi 17 janvier soir, les talibans ont revendiqué un attentat suivi d'une fusillade faisant 21 morts. Cette attaque a eu lieu dans un restaurant du quartier de Wazir Akbhar Kham. Celui-ci abrite les sièges des grandes associations internationales comme la Croix-Rouge ainsi que l'ambassade de Belgique. Il est fréquenté par l'élite afghane, les expatriés et les coopérants. Attaquer une des zones les plus sécurisées de Kaboul n'est pas anodin. C'est un signe de la détérioration de la sécurité dans la capitale afghane, pour les nationaux et les internationaux qui la fréquentent.

Ces faits avérés contredisent la pertinence de la stratégie suivie par Madame De Block et son administration. Dirk Van den Bulck, commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, dans sa « Carte blanche » diffusée dans « La Libre Belgique » le 15 janvier 2014, persistait et signait dans ses allégations mensongères que renvoyer des demandeurs d'asile à Kaboul ne représentait pas un réel danger pour leur vie : « Dans d'autres régions, dont Kaboul, j'estime que les civils ne courent pas un risque réel d'être victimes d'une violence aveugle ».

Etant donné les circonstances dramatiques de l'attentat de vendredi, la dégradation de la sécurité et le risque encouru par TOUS, le Comité de soutien et le Collectif des Afghans réitèrent, une fois de plus, leurs revendications :

- Un moratoire contre les expulsions en Afghanistan
- Un permis de séjour pour l'ensemble des ressortissants afghans présents sur le territoire belge
- Une enquête indépendante sur la situation en Afghanistan
- Une révision de la politique migratoire belge
- La libération des camarades afghans détenus en centres fermés.

Enfin, au regard des différents éléments en notre possession, nous estimons que le gouvernement belge portera l'entière responsabilité en cas de persécution, de violence ou de tout autre risque encouru par les demandeurs d'asile renvoyés en Afghanistan. Et nous ajoutons une revendication aux précédentes :

- Le retour en Belgique des afghans expulsés

Communiqué de presse du comité de soutien des afghans du 31 janvier

Mensonges et calculs électoraux, comment sortir du piège? La lutte des Afghans est devenue une lutte médiatique dans laquelle nos politiques ne sont plus à un mensonge près. On a tout entendu. Kaboul n'est pas plus dangereuse que Merchtem. Et puis le désormais célèbre « je n'ai jamais dit ça ». Le CGRA est indépendant et ne subit aucune pression politique. Les droits des femmes afghanes sont respectés. La cellule genre du CGRA examine les dossiers afghans. Les décisions tiennent compte des enfants. La seule réponse aux critiques graves et concordantes faites par les Afghans et l'ensemble des associations spécialisées qui les soutiennent est que le CGRA est une administration indépendante. Est-ce que cela signifie hors de tout contrôle ? Lorsqu'on demande à la Chambre des Représentants une motion pour saisir le Médiateur Fédéral des problèmes soulevés afin qu'un examen impartial soit réalisé, Maggie De Block s'y oppose avec force. Récemment, Le PS et le CDH ont exprimé qu'ils ne souhaitaient pas non plus d'enquête réalisée par le Médiateur Fédéral. Les vraies questions sont : qu'avez-vous à cacher ? Si vos administrations indépendantes n'ont rien à se reprocher, elles verraient dans la proposition d'audit l'occasion de faire taire toutes les mauvaises langues qui les critiquent sans fondement. Ou peut-être que justement les critiques sont fondées et que vous le savez ? Une évaluation d'un organe extérieur et indépendant, comme le Collège des médiateurs fédéraux, permettrait d'avoir un débat serein sur la question et de départager le vrai du faux. Cette politique pas en notre nom !!! Venez nombreux lundi 3 février, devant le PS, boulevard de l'Empereur 13, à 16 heures, pour montrer votre désaccord face à cette politique.

Les dernières nouvelles

Aux dernières nouvelles :

- Jawadjon, un jeune de 19 ans, a été expulsé ce 28 janvier. Il était arrivé en Belgique à l'âge de 6 ans et ne connaît personne en Afghanistan.
- Goam, un jeune de 16 ans, a été arrêté en allant chercher la réponse à sa demande d'asile au CGRA et mis au centre 127 bis. Il a été relâché quelques jours plus tard.
- Une grande partie des familles vont être hébergées en centres ouverts très prochainement. D'un côté, nous avons peur que cela ne divise le groupe des Afghans, mais en même temps, nous ne pouvons que nous réjouir que les enfants soient au chaud et puissent retourner à l'école !

Que faire ?

- Si on le peut : aller au Béguinage et apporter du soutien et des biens de première nécessité.

- Ecrire, écrire, écrire : à la presse, au gouvernement, ...
- Ne pas se résigner : ce qui se passe est similaire à ce qui se passait sous régime Nazi et sous l'apartheid : les droits des êtres humains sont niés pour des raisons de racisme et de xénophobie. Nous nous devons de résister.
- Certains parlent de « nos » SDF qu'il faudrait aider en priorité. Hé bien qu'ils aident. Il est étrange de constater que ceux qui aident les SDF sont les mêmes que ceux qui aident les Afghans...

Dossier réalisé par Marie-Eve Lapy-Tries

Actions

Soirées et DVD « Sans Lendemain »

Le mercredi 29 janvier, le mpOC-Liège a organisé une soirée à l'occasion de la sortie du DVD du film d'animation *Sans Lendemain* (*There's no tomorrow*) consacré à la problématique de l'épuisement des ressources naturelles et de la croissance. Ce film a été réalisé par Dermot O'Connor (USA) et traduit par Francis Leboutte avec le soutien du groupe de Liège ; Caroline Lamarche, une autre membre du mpOC-Liège, a prêté sa voix pour le doublage, doublage soutenu financièrement par les associations suivantes : AT, *Amis de la Terre* (www.amisdelaterre.be), ASPO.be, section belge de l'*Association for the Study of Peak Oil and Gas* (www.aspo.be) ; GRAPPE, *Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Écologique* (www.grappe.be) ; IEW, *Fédération Inter-Environnement Wallonie des associations au service de l'environnement* (www.iewonline.be) ; *Imagine demain le monde* (www.imagine-magazine.com). La soirée se déroulait à l'université de Liège au XX Août et était soutenue par Attac-Liège.

Après une introduction par une de membres du groupe de Liège, la soirée a commencé par la projection du DVD entrecoupée de commentaires et de graphiques explicatifs présentés par Francis Leboutte. Ensuite, il y eut un débat entre la salle et les représentants des associations présentes (Ezio Gandin pour les AT, Patrick Brocorens pour l'ASPO.be, André Ruwet pour Imagine demain le monde et Bernard Legros pour le mpOC).

Le DVD se révèle un excellent outil pédagogique et idéalement devrait être diffusé dans le milieu scolaire.

Lors des interventions de la salle, il est apparu que le propos était difficile à entendre pour certaines personnes et provoquait un mécanisme de déni (l'idée d'un possible « retour en arrière », par exemple le retour à la terre paraît difficile à accepter). Or, le constat de ce film est pourtant sans équivoque mais ce qui est évident pour des objecteurs de croissance ne l'est pas pour tous et paraît catastrophiste. Une réflexion à ce sujet est nécessaire.

Insister plus sur les solutions permettrait de faire passer le message et donnerait davantage l'envie d'agir.

Certaines personnes étaient venues dans le but de se conscientiser et d'agir au quotidien.

Le prix du DVD (3€) ainsi que sa disponibilité sur le web devraient permettre une large diffusion. Jusqu'à maintenant, le film a été visionné plus de 240.000 fois uniquement sur YouTube.

D'autres séances « Sans Lendemain » auront lieu prochainement en région Liégeoise à Visé, Esneux et Liège (Beaumur) ; deux rendez-vous sont déjà fixés en mars, le samedi 15 à 10 h, au *Leonardo Da Vinci* à Seraing (rue Cockerill 84) et le samedi 22 à 10 h, au *Cercle Miguel Hernandez* à Herstal (rue Grande Foxhalle 2).

Plus d'information sur ce film : sanslendemain.mpOC.be

Aidez-nous à diffuser le DVD en Belgique

En France la diffusion est assurée par *Les Mutins de Pangée*, une coopérative audiovisuelle et cinématographique de production, de distribution et d'édition. En Belgique, nous comptons diffuser lors des activités du mpOC et via d'autres associations ; mais aussi par un réseau de librairies à mettre en place. Actuellement trois librairies de la région liégeoise le vendent déjà (voir la page sanslendemain.mpOC.be). Si vous êtes libraire ou connaissez un libraire intéressé par la vente du DVD, merci de contacter le groupe de Liège (info@liege.mpOC.be). Concrètement un libraire vend le DVD à 3 € tout en prenant sa marge habituelle (entre 30 et 40 % en général) ; en principe un certain nombre de DVD lui sont laissés en dépôt (en général par 5). Dans le cas d'une association, le DVD lui est vendu au prix de 2,5 € l'exemplaire, pour un prix de vente conseillé de 3 €.

Le mpOC soutient

Pas de terre sans paysans - Pas de paysans sans terre !

Le mpOC soutient évidemment l'appel à s'organiser pour le grand rassemblement en Belgique pour l'accès à la terre, dans le cadre de la journée mondiale des luttes paysannes le **17 avril**. Pour plus d'info voir : www.objecteursdecroissance.be/spip.php?article460

Stop Tihange- Doel Presto Manifestation le 9 mars à 14 h à Bruxelles-Nord



Vous trouverez plus d'informations sur le site stop-tihange.org

Soutien à Vrede actie (action pour la paix)

Comme organisation nous avons souscrit à la déclaration suivante et vous invitons à faire de même www.vredesactie.be/nl/campagnes/steunregister/campaigne/1919

"La citation judiciaire de Vredesactie s'ajoute à une liste d'exemples où des gouvernements et des entreprises répondent de plus en plus à des actions sociales avec une poursuite devant la cour. Ces procès sont une forme d'intimidation.

A cause de cette poursuite Vredesactie risque une amende lourde, une interdiction possible de certaines activités et même la dissolution de l'organisation. Outre l'introduction des amendes SAC et les requêtes unilatérales cette affaire judiciaire est un exemple clair de la restriction du droit fondamental à la liberté d'expression. Les actions non-violentes du mouvement de la paix sont criminalisées et cependant aussi l'espace démocratique pour fonctionner en tant que mouvement de la paix. Nous lançons un appel à tous les juristes et les politiciens du pays: respectez le droit fondamental à la liberté d'expression. Réduire des actions non-violentes à des questions pénales réduit le débat social et met notre démocratie en danger."

Réaction

Nous publions ici la réaction de l'asbl Vivre... S au dossier AFSCA de l'Escargot déchaîné n°16

Note : nous avons construit maladroitement et dans l'urgence un dossier «contradictoire» sur l'AFSCA. Vous avez été nombreux à réagir et heureusement : cela montre que nous sommes lus ! Merci à vous tous.

(en italique, des extraits du dossier)

Il faut prendre conscience qu'un pan entier de l'activité de l'AFSCA est indispensable : veiller à ce que la nourriture ne soit pas contaminée chimiquement par des produits qui n'ont pas à s'y trouver.

Le corps contient des centaines de produits chimiques, on en trouve dans le lait maternel, dans le cordon ombilical du bébé, parce que la nourriture même contrôlée par l'AFSCA en renferme, s'ajoutant aux autres pollutions (air, cosmétiques...). Des résidus de pesticides, de dioxine, d'HAP, de médicaments, etc. se trouvent dans l'eau de distribution et dans l'alimentation conventionnelle. Des échantillons d'aliments sont analysés pour déceler certains de ces résidus (mais presque pas d'analyses pour les métaux lourds, par exemple)¹¹. Il existe d'ailleurs des milliers de produits chimiques ! Pour ceux qui sont analysés, l'AFSCA veille à ce que la LMR (une limite en grande partie arbitraire et régulièrement corrigée) ne soit pas trop souvent dépassée; il y a donc accumulation de produits chimiques dans le corps, sans oublier l'effet cocktail (des mélanges de très petites quantités, parfois plus nuisibles que les produits séparés), ou des produits comme certains perturbateurs hormonaux qui agissent en dessous des seuils et parfois sont plus destructeurs en faible quantité qu'en plus grande.

Le premier argument qui me vient est que l'AFSCA me permet d'afficher une relative confiance sur les produits alimentaires, en particulier sur les produits de petits producteurs que je ne connais pas.

Il n'y a pas lieu d'avoir confiance dans les produits alimentaires courants qui, outre les résidus qu'ils contiennent, manquent généralement de nutriments indispensables, parce qu'ils sont le résultat de méthodes agricoles intensives et sont ensuite "transformés" par l'agro-industrie. Ainsi, par exemple, le lait UHT est "mort", et c'est pareil pour la plupart des aliments. Concernant les petits producteurs, voir plus loin.

Plus fondamentalement, cette nourriture aseptisée, sans risque, ne fait que perdurer le mythe que nous pouvons rester jeunes, ne jamais tomber malades et ne jamais mourir [...].

¹¹ Voir, par exemple, le Rapport d'activités 2011 de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.

Une nourriture aseptisée n'est pas sans risque; au contraire, le terrain est libre pour les bactéries pathogènes. La plupart des intoxications alimentaires à cause des fromages est due à des fromages pasteurisés. D'autre part, même remarque que ci-dessus sur l'absence de nutriments indispensables, détruits par les traitements "hygiéniques". Il s'ensuit entre autres une immunité déficiente (d'où allergie, etc.).

Pourtant, soyons clairs, aussi forte que soit la vigilance d'un organisme comme l'AFSCA, il restera toujours bien une bactérie quelque part...

Il est étonnant que l'auteur de ces lignes n'ait pas entendu l'éclat de rire des trillions de bactéries de son corps. Que ce soit pour les aliments ou pour le corps, il faut accepter de cohabiter avec les bactéries. L'attitude préconisée par Raymond Pirard, un des fondateurs du syndicat paysan MAP, est à l'opposé de l'aseptisation; pour les produits fermiers, il expliquait : *La maîtrise microbienne, non pas son absence, résulte de l'occupation de la matière première par les germes banaux, au détriment des germes pathogènes; elle utilise les températures et l'acidité à son profit tout en gardant la diversité et la spécificité de chaque produit, de chaque terroir, voire de chaque producteur.*

La conception de l'hygiène pour les produits artisanaux vivants n'a rien à voir avec "le tout stérile", elle est bien plus complexe et demande des règles spécifiques qu'un organisme comme l'AFSCA ne prend pas en considération¹². Nous sommes dans un monde vivant, non dans un désert stérile. L'affaire des tartes d'Ellezelles détruites par l'AFSCA est à estimer dans ce cadre, qui se détache de l'hygiénisme simpliste.

En outre, on reproche souvent à l'AFSCA de s'attaquer au faible. Pourtant, les contrôles sur les grandes entreprises sont beaucoup plus nombreux et plus sévères que les contrôles chez les artisans.

Des dizaines d'artisans et de petits producteurs abandonnent leur production, notamment à cause des exigences de l'AFSCA, alors que les grandes entreprises continuent à se multiplier, malgré les contrôles sévères. Parce que les charges sont trop lourdes financièrement et administrativement pour de petites entreprises artisanales et sont généralement superflues (exemples: paperasserie, coût des analyses, matériel en bois interdit, angles arrondis obligatoires...).

[...] prenons garde à ce qu'un règlement ne vienne mettre en péril tous les efforts que nous faisons pour mettre au point des alternatives au système !

Les règlements actuels suffisent à décourager de nombreux producteurs et maintenant que le circuit court

¹² Voir le dossier *La catastrophe du « tout stérile » alimentaire !*: http://lmn-alter.domainepublic.net/IMG/pdf/La_catastrophe_du_tout_sterile_alimentaire_-_hygiene.pdf

s'étend, il faut s'attendre à ce qu'il devienne la cible de l'AFSCA (voir le Symposium du Comité scientifique de l'AFSCA, "Sécurité alimentaire des circuits courts", du vendredi 9 novembre 2012, qui a annoncé la couleur).

Ainsi, sans l'AFSCA (organisme d'état), chaque individu ferait son choix parmi tous des produits proposés et serait totalement responsable de ses choix. Le producteur devrait prouver la qualité de ses produits s'il veut vendre.

C'est exactement la situation actuelle. Si l'on veut manger sainement, il est nécessaire de connaître les producteurs et de savoir comment ils travaillent. Des initiatives comme les SPG (système participatif de garantie, où des producteurs et des consommateurs effectuent des visites de fermes pour connaître et éventuellement conseiller des producteurs), les rencontres entre groupes d'achats et producteurs, des Chartes comme celle de Nature et Progrès permettent d'instaurer un climat de confiance, sur base d'une production respectueuse de la nature et de ceux qui la consomment.

Concluons. L'AFSCA est l'exécutant des multinationales de l'agro-industrie, guidée par des règlements européens et fédéraux.

Ses tâches principales sont:

- éviter les "abus" (genre dioxine dans les poulets, viande de cheval au mauvais endroit), parce qu'ils nuisent à la bonne réputation de l'agro-industrie;
- faire croire que la nourriture standard est de bonne qualité et qu'on peut l'avalier en fermant les yeux. Le dossier sur l'AFSCA est tombé dans ce piège;
- éliminer la petite production artisanale sous prétexte d'hygiénisme¹³. Le dossier sur l'AFSCA soutient cette démarche.

Pour se nourrir sainement et défendre petits producteurs et artisans, l'AFSCA est un obstacle, comme les règlements qu'elle fait appliquer et la grande agro-industrie qui l'inspire.

Terminons par une question: pourquoi ce dossier, alors que les objecteurs de croissance développent d'habitude des points de vue plus pertinents, qu'on partage ou non leurs orientations ?

Michel Nejszaten, asbl Vivre... S

Traductions de nos documents en néerlandais

Grâce au concours bénévole de Bernard, un nouveau membre d'Anvers, nous pouvons commencer à publier quelques documents en néerlandais: notre Manifeste,

¹³ Indépendamment de la « tolérance » plus ou moins grande de certains contrôleurs.

nos Statuts, le Bulletin d'adhésion au mpOC, *Qui sommes nous ?* et *Faire advenir un nouveau pacte social*.

Grand merci à Bernard.

Ces traductions sont provisoires. Elles doivent encore être validée par d'autres personnes néerlandophones, (qui peuvent adresser leurs contributions au secrétariat). Mais elles sont déjà disponibles sur nos valves sur la Toile (www.mpOC.be) aux côtés des versions originales en français.

Mieux vaut en rire



In « Vers une cité végétale », Luc Schuiten, copyleft.

Dans le prochain numéro

Nous avons décidé de ne plus annoncer le titre du prochain dossier. Souvent, les articles que nous recevons sont très différents du titre que nous avons prévu. Plutôt que de faire des maladresses, les dossiers seront en fonction de vos contributions. Merci !

Et bien d'autres choses encore !

Vous retrouverez dans l'Escargot déchaîné du mois prochain des propositions d'actions, l'agenda du mouvement, et divers articles. **Ce journal se veut ouvert : envoyez-nous vos participations, articles, propositions d'actions et de dossiers.**

Rédaction

escargotdechaine@objecteursdecroissance.be

Ont participé à ce numéro

Coordination : Marie-Eve Lapy-Tries

Photo couverture : François Lapy

Rédaction :

- François Lapy, coordinateur du conseil politique

- Marie-Eve Tries, GL de LLN
- Michèle Gilkinet, secrétaire générale
- Jean Pierre Wilmotte, secrétaire général
- Bernard Legros, porte-parole
- Michel Nejszaten
- Agnès Tamignaux, GL de Liège

Contactez le mouvement

- Rédaction de l'Escargot déchaîné : escargotdechaine@objecteursdecroissance.be
- Secrétariat : info@objecteursdecroissance.be
- Porte-parole : presse@objecteursdecroissance.be
- Conseil politique (organe de décision du Mouvement en dehors des AG) : info.conseil.politique@objecteursdecroissance.be
- Pôle politique (équipe qui rédige les projets de programmes politiques) : info.pole.politique@objecteursdecroissance.be
- GL de Liège : info.gl.liege@objecteursdecroissance.be
- GL de Namur : info.gl.namur@objecteursdecroissance.be
- GL d'Ottignies-LLN : info.gl.lln@objecteursdecroissance.be

Adhérer

Nous ne recevons aucun subside : nous vivons des cotisations de nos membres. Adhérer au mpOC est une manière de soutenir notre action et l'objection de croissance. Nous sommes ouverts à qui le souhaite : n'hésitez pas à venir nous rejoindre et partager vos projets d'actions et vos réflexions avec nous, au sein d'un groupe local, en assemblée générale ou au conseil politique.

Bulletin d'adhésion au Mouvement politique des objecteurs de croissance

À envoyer à : mpOC, rue du rondia 8, 1348 Louvain-la-Neuve

Je soussigné-e

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Informations optionnelles

Adresse courriel : _____

Tél. fixe : _____

GSM : _____

souhaite adhérer au mpOC comme

membre effectif (je souscris au manifeste et aux statuts)

membre sympathisant (je souscris au manifeste)

Je m'engage à payer la cotisation annuelle sur le compte du mpOC
BE37 5230 8031 1328.

La cotisation est libre, à partir d'1 euro. Le montant suggéré est de 30 euros.

Date :

Signature :

Vie privée : le Mouvement s'engage à n'utiliser les données personnelles fournies par ses adhérents que pour les besoins exclusifs de sa communication et de ses activités internes.

Adresse courriel : le courriel est notre moyen de communication préféré pour vous contacter à ce jour de la mise en place de notre organisation (convocations aux assemblées générales, lettres d'information...). Si vous n'en avez pas, vous recevrez les convocations et de l'information par voie postale ; merci d'essayer cependant de nous fournir l'adresse courriel d'un-e de vos amis-es.